

La Fondation Maison des Champs

La Fondation Maison des Champs est reconnue d'utilité publique depuis 1932.

Notre ambition est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain.

Nos valeurs sont d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie. La vocation de la Fondation Maison des Champs s'inscrit dans :

- 🏠 Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits ;
- 🏠 L'exigence de la qualité des services apportés en inter dépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation ;
- 🏠 La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilité ou d'exclusion des personnes ;
- 🏠 Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR LES SOINS CHEZ VOUS ?

CONTACTEZ NOUS :

📞 **01 48 03 88 26**
relationclients@fmdc.fr

Du lundi au vendredi
9h00 - 18h00

Un répondeur est à votre disposition
en dehors de ces horaires.

*Le Service de Soins Infirmiers à Domicile
de la Fondation Maison des Champs
a été créé en 1981*

www.fmdc.fr

fondation@fmdc.fr

16, rue du Général Brunet - 75019 PARIS

Tél. : 01 48 03 86 10

Métro : Botzaris, Place des Fêtes



SOINS INFIRMIERS À DOMICILE



"Être chez soi, c'est être soi"

www.fmdc.fr



LE FINANCEMENT

Tous les soins dispensés sont **pris en charge à 100 %** par votre caisse d'assurance maladie.

Aucune avance de frais.

Formalités administratives assurées par nos services sans frais de dossier et sans engagement.

Service conventionné par les services départementaux du ministère de la Santé et des affaires sociales ainsi que les organismes d'Assurance Maladie qui en assurent le contrôle.



LES SOINS



- ✓ Actes paramédicaux
- ✓ Aide à la prise de médicaments
- ✓ Injections
- ✓ Changement de pansements
- ✓ Hygiène corporelle
- ✓ Habillement
- ✓ Prévention d'escarres
- ✓ Conseil en santé (suivi de traitement, régime...)
- ✓ Accompagnement de la maladie d'Alzheimer

Intervention sur **prescription médicale uniquement.**



LE SERVICE

Des horaires adaptés aux besoins seront déterminés avec vous lors d'une première évaluation par un infirmier.

Infirmiers Diplômés d'État
Aides soignants
Aides médico-psychologiques
Ergothérapeutes-Psychomotriciens
Psychologues

Interventions
7 jours sur 7
de 7 heures à 20 heures

